Etoile notre dame
339 impasse de la Fosse - BP 60434
53104 Mayenne cédex
Lundi au vendredi : journées continues 8h à 18h

Tél : (+33) 02 43 30 45 67
Fax : (+33) 02 43 30 45 68
Email : contact@etoilenotredame.org
Email : librairie@etoilenotredame.org
Internet : www.etoilenotredame.org

Marthe Robin vénérable

Marthe Robin reconnue vénérable. Qu'est-ce que l'héroïcité des vertus ?

Elle vient d'être reconnue vénérable par le Pape François pour ses vertus héroïques. Mais qu'est-ce que cela veut dire ?

Promulguer un décret reconnaissant les vertus héroïques de Marthe Robin, (1902-1981), laïque française, fondatrice des Foyers de Charité est une étape essentielle vers la béatification.

Une personne décédée, en ayant une réputation de sainteté, est dite vénérable lorsque «l'héroïcité des vertus » de la personne a été reconnue par l'Eglise catholique.

« L'héroïcité des vertus » désigne les efforts réalisés par la personne en vue de devenir meilleure, d'accueillir la grâce de Dieu, de pratiquer la charité, de se conformer à l'évangile et d'être fidèle à l'Eglise. Ce critère est bien plus important que les faits extraordinaires, voire miraculeux, réalisés au cours de la vie du chrétien dont la cause est introduite.
En proclamant Marthe Robin « vénérable », l'Eglise donne pour modèle aux chrétiens la façon dont elle a vécu les vertus théologales (foi, espérance et charité) et cardinales (justice, prudence, force et tempérance). Elle reconnaît la valeur exemplaire de la vie de Marthe, qui s'est entièrement donnée à Dieu et aux autres sans aucun égoïsme, en affrontant les situations difficiles de la vie avec une force qui n'est pas simplement humaine.

1- Comment Marthe Robin a-t-elle été déclarée vénérable ?

Le début de la procédure remonte à cinq ans après sa mort. Marthe Robin meurt le 6 février 1981. Cinq ans après, les Foyers de Charité demandent à l'évêque de Valence, Monseigneur Marchand, d'ouvrir une procédure en béatification. L'évêque désigne le Père Ravanel, membre des Foyers de Charité, comme postulateur de la cause. L'enquête diocésaine en vue de la béatification de la « Servante de Dieu » débute ainsi en 1986.

2- L'enquête diocésaine

Pour mener cette enquête, deux experts (un théologien et un historien) sont nommés en 1988. Le premier élément pris en compte est la réputation de sainteté de Marthe Robin dans le peuple chrétien. Puis entre 1988 et 1996, plus de 120 témoins et experts sont consultés. A l'issue de cette enquête, un dossier de 17 000 pages (biographie critique, dépositions de témoins, écrits éventuels et autres documents) est déposé à la Congrégation pour la Cause des Saint à Rome. ÀAce stade, Marthe Robin est appelée Servante de Dieu.

3- L'examen par la Congrégation romaine

Le 24 avril 1998, un décret de la Congrégation pour les Causes des Saints constate la validité de l'enquête diocésaine. L'instance romaine prépare alors la documentation à soumettre à l'examen des historiens et de théologiens qui donnent un avis critique, puis du promoteur général de la Foi –autrefois surnommé avocat du diable– dont le rôle est de présenter les éventuels arguments contraires à la béatification ou canonisation. Les cardinaux et évêques délibèrent en dernier lieu. La rédaction de la Positio, résumé de 2 000 pages du dossier de béatification qui présente les résultats de cette enquête diocésaine, s'est terminée le 6 mai 2010.

4- L'héroïcité des vertus

C'est le congrès des cardinaux et évêques qui décide alors de l'opportunité de soumettre le cas au Pape en vue de la déclaration d'héroïcité des vertus, c'est-à-dire « la perfection de l'amour humain et chrétien, et son déploiement dans toute la vie ». Marthe Robin a été déclarée vénérable par le Pape François le 7 novembre 2014.

5- Quelles sont les prochaines étapes ?

- La reconnaissance d'un miracle
Le Postulateur de la Cause de Béatification, le Père Bernard Peyrous, déposera bientôt à Rome un dossier présentant un miracle obtenu par l'intercession de Marthe Robin. Ce miracle a fait d'abord l'objet d'une enquête diocésaine et sera étudié par la Congrégation romaine pour les causes des saints grâce à des témoignages, documents et expertises scientifiques.
- La béatification
Si la commission en charge de cet examen reconnaît la validité de ce miracle, le Pape pourra alors décider de la déclarer « bienheureuse » à la date qui lui convient.

FOYERS DE CHARITÉ